

Choisir des représentants CFDT en CAP,

c'est ne pas laisser l'administration décider seule de votre carrière et bénéficier d'un soutien efficace, expérimenté et reconnu.

PARCE QU'IL S'AGIT DE VOS INTERETS

POUR DES REPRESENTANTS COMBATIFS ET EFFICACES

Votre intérêt est d'avoir des représentants indépendants, combatifs et efficaces, mais aussi des élu-e-s qui assument pleinement leurs responsabilités lors des commissions paritaires.

Ils témoignent également du renouvellement du corps et de la représentativité, venant des deux secteurs de nos ministères, d'administration centrale et également des services déconcentrés.

Les représentants CFDT en CAP sont accompagnés, formés et soutenus par notre organisation. Ils s'appuient sur un réseau d'élue-s disposant d'une solide expérience.

Non à la politique de la chaise vide !

A chaque CAP, vos élu-e-s CFDT s'engagent à être présents et à défendre vos intérêts. Ils assument leurs positions et leurs votes et rejettent la pratique systématique et confortable de certaines organisations qui s'abstiennent, refusent de voter, ou encore boycottent périodiquement la CAP...

Attachés

Frédérique HENRION
DRTEFP Aquitaine

Murielle CLEMENTE
DGS

Marie-Jo CHARON
DAGEMO

Nicole MOTTIER
DPM

Francis RENARD
DDTEFP Finistère

André CHAUVIN
DGS

Attachés principaux

Françoise BRUNET
DAGPB

Christophe ASTOIN
DRTEFP PACA

Paul GONTARD
DRTEFP Rhône-Alpes

Alexandre VISCONTINI
DGS

▣ La CFDT est au centre de la défense des Attachés des Affaires Sociales.

- Une équipe d'élue-s formé-e-s vous représente, vous écoute et se mobilise pour la défense de vos droits et de vos intérêts, solidairement.

- Les élu-e-s CFDT suivent vos demandes et vous informent individuellement.

- A chaque CAP, des comptes-rendus immédiats sont disponibles sur nos sites Internet :
- secteur travail : www.syntef-cfdt.com
- secteur solidarité : www.sacas-cfdt.fr
et sont envoyés aux agents.

▣ Le rôle de la CAP

La CAP est une instance incontournable obligatoirement consultée lors :

- de vos demandes de mutation
- de vos promotions
- de vos recours individuels (notation, refus de temps partiel, de congé de formation, de disponibilité...)
- des commissions disciplinaires

▣ LE FONCTIONNEMENT DE LA CAP

La CFDT exige un meilleur fonctionnement des CAP et la définition de règles claires et de critères transparents pour une gestion équitable et sereine du corps des Attachés des Affaires Sociales

RGPP ET RÉFORME DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE : ATTENTION DANGER !

La RGPP constitue d'abord un outil de réduction drastique des effectifs sans prise en compte des missions de service public que nous assurons. Notre présence syndicale dans toutes les fonctions publiques est précieuse pour être mieux informé et agir opportunément.

A l'heure où cette profession de foi est écrite, nous ne connaissons pas encore avec certitude la configuration à venir de nos ministères. Néanmoins, il est certain que la RGPP aura un impact fort sur notre organisation et nos carrières.

La déréglementation des règles statutaires concernant le recrutement et la mobilité, et notamment la situation des personnels d'ores et déjà transférés dans d'autres ministères (DGEFP aux finances et DPM à l'immigration) amènera les élus en CAP à être encore plus vigilants quand au respect des droits individuels des agents, leurs évolutions de carrière et leur parcours professionnel.

Quelles que soient les réformes à venir, nous nous engageons à rester au plus près des agents en exigeant, le cas échéant, pour les CAP et leurs représentants, des droits supplémentaires

Election du 24 juin 2008
VOTEZ CFDT !